

# Couverture des dégâts d'eau en un coup d'œil



## RISQUES DÉSIGNÉS

### Dommages d'eau habituellement couverts



Les dommages causés par l'eau qui provient de **la fuite, la rupture, le débordement ou le renversement soudains et accidentels** :

- Des installations sanitaires : chauffe-eau, toilette, évier, baignoire, douche, électroménagers (lave-vaisselle, laveuse, réfrigérateur, congélateur, etc.) ;
- De récipients ou installations contenant de l'eau ou leur équipement (piscine hors-terre, lit d'eau, aquarium, etc.) ;
- De la tuyauterie à l'intérieur de la maison ;
- Du bris de la conduite publique d'eau potable sur son terrain.



Les dommages causés par l'eau qui pénètre dans **le bâtiment par une ouverture provoquée de façon soudaine et accidentelle par un risque couvert**, comme par une branche arrachée par les vents violents.



## PROTECTION SUPPLÉMENTAIRE

### Couvertures achetées par avenant



**Avenant Dommages d'eau | Eau au-dessus du sol requis pour couvrir les dommages causés par :**

- L'eau qui s'infiltre à travers le toit, les murs, les portes, les fenêtres et les gouttières.

**Avenant Dommages d'eau | Eau du sol et égouts requis pour couvrir les dommages causés par :**

- Les eaux souterraines ou de surface qui pénètrent ou qui s'infiltrent dans le bâtiment, entre autres, à travers les murs, les fondations, le sol des caves, ou par leurs ouvertures ;
- L'eau qui provient de fuites, débordements ou refoulements de drains français, d'égouts, fosses septiques, fossés, puisards et bassins de captation.



**Avenant Dommages d'eau | Eau du sol, égouts et débordement de cours d'eau requis pour couvrir les dommages causés par :**

- Tous les dommages énoncés précédemment ;
- Les dommages causés par l'eau qui provient de la crue des eaux et du débordement d'un cours d'eau.

## EN RÉSUMÉ

L'eau vient de l'intérieur ? **Généralement couvert** ✓

L'eau vient de l'extérieur ? **Assurez-vous d'avoir les protections supplémentaires** \$

ⓘ Ces informations sont à titre indicatif seulement. Des exclusions peuvent s'appliquer. Consultez votre assureur pour les détails relatifs à votre propre contrat d'assurance.

**Des questions ?**  
On est là pour vous.

**Région de Montréal**  
514 288-4321

**Ailleurs au Québec**  
1 877 288-4321

**Du lundi au vendredi**  
De 8h30 à 16h30

infoassurance.ca

